



Logement/tutelle : des conseils svp

Par **padbol**, le **17/12/2021** à **02:13**

Bonjour

J'ai informé toutes les administrations publiques et privées de mettre le chauffage, ce jour rien a été fait ?

Le problème étant : rentrée en 2013, tous les ans la chaudière est assurée par la maintenance annuelle mais elle n'a jamais été mise en état de fonctionnement. Au niveau des prestataires normaux, les chauffagistes n'avaient pas la notice qui leur permettait de la faire fonctionner, simplement un jeu de Polichinelle qui consistait à dire : je viens, je regarde et tout est validé, hors rien ne fonctionne et c'est la répétition tous les ans.

Cette année 2021, je demande fermement que ce soit au propriétaire, c'est sa maison, de venir et de la mettre en état de fonctionnement. Celui-ci ne vient pas mais, depuis 2013 il n'est jamais venu.

Une expertise judiciaire faite en 2015 démontre bien toutes les problematiques du logement, pour autant, à ce jour, la justice ne fait rien ? mais on sait que ni la mairie ne fait rien et ni l'ARS, hors ce logement est classé comme impropre à l'habitation ?

Je souhaiterais, dans ce genre de cas isolé, savoir ce que je dois faire, je ne veux non plus que cette tutelle me pourrit ? elle ne fait rien et ne fait plus rien ? encore moins que l'avocate le dossier étant classé.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **17/12/2021** à **12:13**

Bonjour

Prenez contact avec l'ADIL, qui pourra vous aider.

Par **padbol**, le **17/12/2021** à **12:47**

Merci